

## Conseil général du 20.11.2018

### Réponse à la question orale de M. Gabriel Friche : Réaménagements des arrêts de bus en lien avec la L Hand

Monsieur le conseiller en effet l'agglomération a commandé un rapport, qui n'a pas la valeur d'un avant-projet mais tout au plus celle d'un état des lieux et que détaille les forces et les faiblesses des arrêts de bus de notre commune. Une évaluation sommaire des coûts de rétablissement est inscrite en regard des arrêts concernés. Il y en a pour plus de Fr 600'000.-

Ce rapport est sujet à interprétation. Je vous donne un exemple :

Arrêt de bus de Vermes, école, direction Envelier.

Evidemment il n'est pas conforme à la L Hand mais ce n'est pas tout. Je vous lis la remarque : « emplacement actuel en conflit avec la sortie du service du feu et le passage pour piétons. Etudier le déplacement vers l'amont. Aménagement d'un cheminement nécessaire. Cheminement inexistant du côté de l'arrêt »

Je vous le dis comme je le pense tout ce qui est inscrit dans ce rapport ne pourra pas être mis en œuvre. Certains arrêts ont été déclarés hors du principe de proportionnalité en regard des investissements à faire.

Le conseil communal a pris connaissance des points faibles au regard de la L Hand. Le désir du conseil communal de répondre aux exigences ladite loi est confirmé. Pour ce faire il a priorisé les arrêts de bus les plus fréquentés et les plus susceptibles d'accueillir des personnes handicapées. Evidemment nous pensons de prime abord à Vicques.

Pour permettre les études puis les travaux nécessaires nous avons budgétisé Fr 200'000.- sur 5 ans ce qui nous permettra de mettre en conformité dans les années à venir quelques arrêts de bus.

Voilà Monsieur le conseiller ce que je peux vous dire ce soir sur ce sujet. Dans la mesure de ses moyens, en vertu des besoins des usagers, la commune mettra en conformité les arrêts de bus.

Merci de votre écoute

Yvan Burri